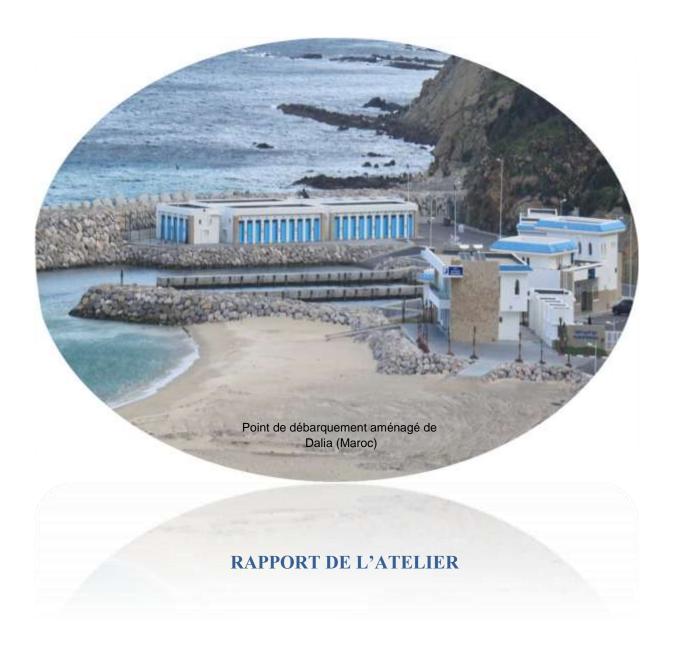


# La contribution des Points de Débarquement Aménagés (PDA) à la réalisation du plein potentiel de la pêche artisanale



#### INTRODUCTION

- 1. Du 4 au 7 avril 2017, s'est tenue à Tanger (Maroc) un atelier sous le thème "La contribution des Points de Débarquement Aménagés (PDA) à la réalisation du plein potentiel de la pêche artisanale".
- 2. Ont participé à cette réunion :
- Les délégués des Etats membres suivants: Angola, Benin, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Equatoriale, Liberia, Maroc, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra-Leone, Togo.
- La FAO/CGPM et l'UA/BIRA
- Les organisations sous régionales CPCO, COREP
- Des représentants de la société civile : ADEPA, CAOPA et RAFEP
- Ainsi que l'Agence des pêches du Japon et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale(AMCI).
  - La liste des participants est attache à l'Annexe I.

#### CEREMONIE D'OUVERTURE

- 3. Ouvrant la séance au nom de Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUMANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, Monsieur **Jean Pierre AFFOLABY** a souhaité la bienvenue à tous les participants.
- 4. Il a ensuite souligné l'importance de cette réunion et a félicité la COMHAFAT pour cette initiative en faveur du développement de la pêche artisanale qui joue un rôle socio-économique important pour les économies des Etats membres. Il a enfin déclaré ouverts les travaux de cet atelier.
- 5. Prenant la parole, **MONSIEUR Bouchta AICHANE**, directeur de la pêche et de l'aquaculture après avoir souhaité au nom du Ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Dural et des Eaux et Forêts la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cet atelier.
- 6. Il a ensuite souligné que Le Maroc, à travers le Département de la pêche maritime a déployé beaucoup d'efforts pour organiser, développer et structurer le secteur de la pêche artisanale et lui donner la place qu'il mérite dans le maillon économique du pays, notamment par la promotion de la recherche halieutique, la mise en place des plans d'aménagement des pêcheries, la mise en mer de récifs artificiels, l'élimination des filets maillants dérivants ,la mise à niveau et l'organisation de la Pêche Artisanale, la promotion de l'aquaculture et la mise à niveau de l'arsenal juridique.
- 7. A son tour **MONSIEUR Anozi Obina** de l'UA-BIRA a remercié la COMHAFAT pour l'invitation qui été adressée au BIRA de l'Union Africaine pour l'associer à cet rencontre qui traite d'un segment important pour le développement du secteur des pêches en Afrique.
- 8. MONSIEUR Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié les autorités marocaines à travers MONSIEUR Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc, pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.

- 9. Il a rappelé que cet atelier s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la COMHAFAT au titre de l'année 2017 et se veut une contribution à la réalisation du plein potentiel de la pêche artisanale dans la région, à travers l'expérience réussie des PDA et d'une démarche de coopération Sud-Sud.
- 10. Il a ensuite rappelé que le but de cette rencontre est d'organiser un forum d'information et d'échanges de vue entre les participants sur les diverses questions relatives à la promotion de la pêche artisanale à travers la réalisation des infrastructures de base offrant des services de base et constituant des micro-pôles de développement local.
- 11. Il a remercié la Côte d'Ivoire pour sa présidence marquée de la COMHAFAT, l'OFCF pour son appui et son accompagnement, et les organisations sous régionales pour leur coopération.
- 12. La conduite des travaux de l'atelier a été confiée au Dr. Amadou TALL.

## **ORDRE DU JOUR**

13. L'ordre du jour a été discuté et adopté à l'unanimité (Annexe II).

#### DEROULEMENT DE TRAVAUX

- 14. Les travaux se sont déroulés en plénière et la réunion a suivi diverses présentations qui s'articulent autour des axes suivants :
- Le Développement durable de la pêche artisanale dans le monde et en Afrique
- L'Etat des lieux de la pêche artisanale dans les pays membres de la COMHAFAT
- Le Développement de la Pêche Artisanale à travers la réalisation des PDA
- la coopération Sud-Sud, un cadre idoine pour le développement de la Pêche Artisanale

L'ensemble des présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante : <a href="http://comhafat.org/fr/actualites.php?id=45">http://comhafat.org/fr/actualites.php?id=45</a>

- 15. Enfin, une table ronde autour des points suivants a été organisée :
- Contribution de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et la nutrition des populations ;
- Mesures incitatives et facilités administratives pour la mise en place de projets d'accompagnement;
- Rôle des organisations professionnelles de la pêche artisanale pour une meilleure implication dans la gestion ;
- Politique de commercialisation et de mise sur le marché des produits de la pêche artisanale ;
- Valorisation des captures de la pêche artisanale ;
- Cohabitation pêche artisanale et autres secteurs d'activités ;
- Renforcement de la coopération régionale pour le développement de la pêche artisanale durable ;
- Stratégies de développement de la pêche artisanale dans la région ;

#### RESULTATS

- 16. Les présentations et débats ont permis à la réunion de :
- De confirmer l'importance de la pêche artisanale sur le plan socioéconomique pour les Etats de la région, notamment en matière de contribution au PIB, à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;

- De reconnaitre le rôle essentiel des infrastructures de débarquement (PDA, VDP...) dans l'amélioration des conditions de travail, la gestion des pêcheries, la valorisation des produits de la pêche, le renforcement du commerce de poissons, la professionnalisation des acteurs et la formalisation des activités annexes.
- De relever la pertinence de la coopération Sud-Sud en faveur du développement de la pêche artisanale ;
- De convenir du rôle essentiel des organisations de coopération en matière de pêche (l'UA-BIRA, la COMHAFAT, la SCRP, le CPCO et la COREP...) dans la promotion de la Pêche Artisanale, en Afrique.

### 17. Les recommandations

A l'issue de la réunion, les participants ont formulé les recommandations consignées en **Annexe III.** 

- 18. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.
- 19. Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 18 :45

### **Allocution Introductive**

(Abdelouahed BENABBOU : Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT)

Madame la Secrétaire Générale Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc,

Monsieur le Représentant de la FAO au Royaume du Maroc,

Monsieur le Représentant de l'AU-IBAR,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COREP,

Monsieur le Secrétaire Général du CPCO,

Monsieur le Représentant de l'Agence de Pêche du Japon/JICA

Monsieur le Secrétaire Général de la CAOPA.

Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ADEPA

Monsieur le Secrétaire Exécutif du REPAO

Messieurs les Délégués des Etats membres de la COMHAFAT,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant toute chose, de souhaiter, au nom de Son Excellence Monsieur **ADJOUMANI KOUASSI KOBENAN**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT, la cordiale bienvenue à tous les participants à cet important atelier.

Je tiens également à remercier à travers Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, les Autorités marocaines pour les facilités qui nous ont été accordées pour la tenue de cette rencontre.

Votre présence parmi nous témoigne de l'importance du thème qui nous rassemble, à savoir le rôle des points de débarquement aménagés et leur contribution dans le développement de la pêche artisanale.

Je voudrais à cet effet, rendre un vibrant hommage à la FAO, à l'Union Africaine pour les efforts qu'elles n'ont cessé de déployer pendant de longues années, en vue de promouvoir un développement durable de la pêche artisanale, de hisser son rang et de renforcer sa contribution à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement socioéconomique.

## Mesdames et Messieurs,

La pêche artisanale dans le continent africain représente plus de 60% de la production et la quasi-totalité de ses prises sont destinées à la consommation

humaine. Elle fournit des emplois et procure des revenus significatifs pour les communautés de pêcheurs. Environ 200 millions d'africains dépendent du poisson comme source de protéines dont la majeure partie est fournie par des pêcheurs artisanaux alors que les femmes de la région jouent un rôle essentiel dans ce segment de la pêche notamment dans la transformation du poisson.

De fait, en raison de ces différents atouts, la pêche artisanale dans les pays d'Afrique en général et de la COMHAFAT en particulier a acquis une importance capitale et un poids économique majeur à tel point que l'Union Africaine l'a hissé au rang d'arène prioritaire du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture, adopté en juin 2014.

D'autres engagements et initiatives adoptés au niveau panafricain et mondiale (FAO, Nations Unies) sont venus consacrer cette priorité et cette importance accordées à la pêche artisanale dans la satisfaction des besoins nutritionnels et dans l'amélioration des conditions de vie des communautés de pêcheurs artisanaux.

Toutefois, cette reconnaissance de la contribution de la pêche artisanale au développement ne doit pas occulter les difficultés et les obstacles dont souffre ce segment en termes de structures d'organisation insuffisantes, d'accès limité et difficile au financement bancaire et aux marchés et de services sociaux dérisoires (santé, éducation etc...). En plus de saper les efforts de gestion durable des pêcheries artisanales, ces goulots d'étranglement rendent le segment de la pêche artisanale plus marginalisé et plus vulnérable et ne lui permettent pas de jouer le rôle qui est le sien dans la sécurité alimentaire des communautés côtières les plus démunies.

Pour libérer le potentiel de la pêche artisanale africaine en général et celle des pays de la COMHAFAT en particulier, plusieurs solutions ont été proposées et testées sur le terrain. Parmi elles, l'expérience marocaine des points de débarquement aménagés ou PDA, qui consiste en la réalisation de structures d'accueil à terre (halle au poisson, fabrique de glace, atelier de réparation, dépôt de matériel de pêche etc...) de dimension réduite, qui apportent donc des services liés au débarquement des captures par les artisans pêcheurs.

L'idée de réaliser des PDA procède d'une vision partagée de pouvoir améliorer les conditions de vie et de travail des populations concernées et de leurs familles, faire bénéficier ces populations de la considération qui leur est due, par une prise en compte de leurs préoccupations dans les politiques nationales et

régionales de développement, défendre leurs intérêts via les organisations professionnelles, mettre en réseau les acteurs de la filière pêche artisanale et de mobiliser l'expertise nationale et internationale.

## Mesdames et Messieurs,

Fort de cette expérience et convaincu des avantages de la coopération Sud-Sud, le Maroc a initié avec des pays de la région COMHAFAT, la réalisation de quelques projets de PDA en réponse aux difficultés que connait la pêche artisanale, en dépit de son importance socioéconomique.

L'objet de notre réflexion aujourd'hui est de mieux cerner ce concept et ses composantes techniques, de même que les préalables et les mesures d'accompagnement nécessaires, pour une meilleure implantation dans d'autres pays africains, dans le cadre d'un partenariat agissant et solidaire entre les Etats de la région.

Il s'agit également de savoir comment faire pour que cette expertise marocaine, elle-même, fruit d'un transfert de savoir-faire acquis à la faveur des projets de villages de pêche (VDP) initiés dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Japon, peut être mise à contribution pour libérer le potentiel de la pêche artisanale africaine et lui apporter plus de visibilité, de reconnaissance et de développement durable.

C'est à ce titre et dans une perspective de renforcement d'une coopération Sud-Sud plus agissante et plus efficace que la COMHAFAT organise aujourd'hui cette rencontre, qui consacre la volonté de nos Etats de se joindre aux efforts de la communauté internationale et de conjuguer les efforts en vue de réaliser le plein potentiel de la pêche artisanale dans la région.

Notre atelier s'articulera autour de trois thématiques générales traitant de :

- Le développement durable de la pêche artisanale en Afrique,
- Le développement de la pêche artisanale à travers la réalisation des PDA,
- La coopération sud-sud, un cadre idoine pour le développement de la pêche artisanale.
- Une table ronde sera consacrée aux stratégies et actions pour la réforme de la pêche artisanale.
- Formulation de conclusions et recommandations.

Je souhaite pleins succès à nos travaux et un agréable séjour à Tanger.

Je vous remercie.

#### Allocution

(Bouchta Aichane : Directeur de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture- Maroc)

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
Messieurs les Représentants des pays membre de la COMHAFAT
Madame le représentante de la FAO
Distingués Invités;
Mesdames et Messieurs

C'est pour moi un réel plaisir de souhaiter au nom de Madame la Secrétaire Générale du Département de la Pêche maritime du Royaume du Maroc la bienvenue aux représentants des pays membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cet atelier sur le thème « La contribution des points de débarquement aménagés à la réalisation du plein potentiel de la pêche artisanale ».

En effet, le segment de pêche artisanale génère en Afrique quelque 3.5 millions d'emplois dont la moitié est des femmes, ces dernières jouent un rôle clé dans les activités qui viennent après la capture, dans la transformation et la commercialisation du poisson.

Toutefois, l'insuffisance, voire même l'inexistence des infrastructures d'accueil et de service, couplées à la précarité des conditions de vie des marins pêcheurs artisans constituent un handicap devant l'épanouissement du secteur important de la pêche artisanale en Afrique.

Ce contexte, fragile et qui devrait être préoccupant, appelle des actions d'envergure pour que les communautés vivant de la pêche artisanale puissent accéder aux commodités minimales permettant leur mise à niveau sociale, l'amélioration de leur environnement et de leurs conditions de vie et de travail.

## Mesdames et Messieurs,

C'est dans cet esprit et en vue de donner au secteur artisanal la place qu'il mérite dans le maillon économique national des pays membre de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique, COMHAFAT, voir tous les pays d'Afrique, que cet atelier est organisé en vue de permettre aux participants de mettre en exerque et

d'identifier les contraintes rencontrées pour le développement du secteur de la pêche artisanale chacun dans son pays.

## Mesdames et Messieurs,

Le Maroc, à travers le Département de la pêche maritime a déployé beaucoup d'efforts pour organiser, développer et structurer le secteur de la pêche artisanale et lui donner la place qu'il mérite dans le maillon économique du pays.

Et permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de citer quelques réalisations entrepris par le Royaume dans ce cadre notamment :

- la promotion de la recherche scientifique halieutique qui est une condition sinequanon à toute politique de gestion durable du secteur de la pêche maritime;
- la mise en place des plans d'aménagement des pêcheries : Aujourd'hui, 94% des espèces que recèlent les eaux marocaines sont actuellement gérées par le biais de plans d'aménagement afin de préserver les ressources halieutiques nationales et garantir leur durabilité.;
- la création d'Aires Marines Protégées à des fins de pêche,. A ce jour, 3 AMPS ont été créées dont 1 une Méditerranée.
- Par la mise en mer de Récifs Artificiels: Le Maroc a mis en place une stratégie de développement des récifs artificiels dans la bande littorale pour une préservation des ressources, une exploitation durable, une meilleure valorisation des potentiels générés et la protection des zones réservée à la pêche artisanale du chalutage illicite et abusif;
- Par l'élimination des Filets Maillants Dérivants : Ce programme qui a pris fin en 2014 a permis l'irradiation de cette technique de pêche au niveau national.
- Par la mise à niveau de la Pêcherie Artisanale: Le programme intitulée IBHAR a permis la mise à niveau de la flotte artisanale en vue d'améliorer les conditions de sécurité, d'habitabilité et de travail des marins pêcheurs à bord, de préservation de la qualité et de manutention des produits. A ce jour, 931 barques artisanales ont bénéficié de ce programme pour une subvention qui s'élève à 5 294 868.2 DH.
- Par l'organisation de la Pêcherie Artisanale : Dans ce sens, un Plan National d'Aménagement du Littoral a été élaboré pour la construction de Points de Débarquement Aménagés et de Villages de Pêche ;
- Par la gestion de la pêcherie artisanale: Un programme de réa immatriculation de la flotte artisanale a permis d'identifier, de recenser et de régulariser toutes les unités actives qui sont en bonne état de

navigabilité. De même, un système d'identification par radiofréquence « RFID » de la flotte artisanale est en cours de mise en place.

- Par la promotion de l'aquaculture: Le plan Halieutis fait de ce secteur un chantier stratégique et table sur une production de 200.000 tonnes de produits de la mer d'ici 2020. Dans ce sens, le développement de plusieurs plans d'aménagement régionaux ont été mis en place et un cadre juridique structurant ce secteur est en phase d'approbation.
- Par la mise à niveau de l'arsenal juridique : Plusieurs lois et décrets ont été publiés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Halieutis tels la loi contre la lutte de la pêche INN, loi relative de l'interdiction des FMDs.

Je suis persuadé que cet atelier sera l'occasion pour vous d'entamer une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour organiser, encadrer, développer et structurer ce segment de pêche artisanale dans le contexte de la bonne gouvernance et dans l'esprit des directives internationales pour garantir une pêche artisanale durable.

Pour clore cette intervention, je me fais un devoir d'adresser mes vifs remerciements à tous ceux qui ont rendu possible l'organisation de cet atelier. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès à vos travaux.

# Annexe I

## LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays/Organisme	Nom et Prénom	Titre	E-mail
1	ADEPA	Moussa MBENGUE	Secrétaire Exécutif ADEPA	mbenguepeche@yahoo.fr
2	Ambassade du Japon/Rabat	NAKAMURA Yoshiaki		yoshiaki.nakamura@mofa.go.jp
3	AMCI	Ahmed BENZEKRI	chef du Département de la formation des cadres (DFC) et de la coopération technique	ahmedbenzekri@yahoo.fr
4	Angola	Nkosi Luyeye	Directeur de l'Institut de la pêche artisanale	luyeyenkosi60@hotmail.com
5	AU IBAR	Obinna Anozie	AU IBAR	obinna.anozie@au-ibar.org
6	Bénin	Leonce Landry Setondji AISSOUN	chef division pêche maritime artisanale	lemafac@yahoo.fr
7	Cameroun	Badai Elie	Chef de Service de technologie de pêche	badaifils@yahoo.fr
8	CAOPA	Gaoussou Gueye	Secrétaire Général de la CAOPA	gaoussoug@gmail.com
9	CGPM FAO	Anna CARLSON	CGPM/FAO	anna.carlson@fao.org
10		Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
11		Mohamed HADDAD	Responsable Financier	haddad.comhafat@gmail.com
12		Abdennaji LAAMRICH	Cadre	laamrichmpm@gmail.com
13	СОМНАГАТ	Atsushi ISHIKAWA	Expert Japonais	a615@ruby.ocn.ne.jp
14		Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.comhafat@gmail.com
15		Karima CHOUKRANI	Secrétaire	secretariat.comhafat@gmail.com
16		Mohammed SADIKI	Cadre	sadikicomhafat@gmail.com
17		Abdelkrim MRABTI	Technicien informatique	akarim.mrabti@gmail.com
18		Oujeddou housseine	Cadre	oujeddou.comhafat@gmail.com

19		Ali BOULAI	Conseillé	bouali1952@gmail.com
20	Congo	Stéphane Moboma	Chef de Bureau de la pêche Maritime	mobomastephane10@gmail.com
21	Consultant	Amadou Tall	Consultatnt	bourhim12@gmail.com
22	COREP	Emile ESSEMA	SE/COREP	essemile@yahoo.fr
23	Côte d'Ivoire	OHOUO M'BO ROMAIN	spécialiste halieutique	ohouombo@yahoo.fr
24		AFFOLABY Jean-Paul,	Sous-directeur et responsable dans l'équipe du Projet, de la vulgarisation des acquis	affolaby_jean@yahoo.fr
25	СРСО	Dedi Nadje seraphin	SG/CPCO	sdedi.nadje@yahoo.fr
26	Gabon	Lucienne Ariane DIAPOMA éps KINGBELL ROCKOMBENY	Chef de Service Pêche Artisanale Maritime	luciennearianediapoma@yahoo.fr
27	Gambia	Baba N.O. Darboe	Assistant Fisheries Officer	nodarboe@gmail.com
28	Guinée	Amara Camara KABA	Directeur national par intérim de la pêche maritime	amaragbe1@yahoo.fr
29		Yacouba CISSE	Président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Artisans	fenapag.guinee@gmail.com
30	Guinée Equatoriale	Andres Ndong micha	Directeur général de la pêche artisanale	andresndongmicha@yahoo.es
31	Liberia	Andrew Y. Sumo	Head, Artisanal Fisheries Sectio, BNF	asumo29@gmail.com
32		AICHANE Bouchta	Directeur des pêches maritimes	aichane@mpm.gov.ma
33		Mohamed SAUBRY	DPM	saubry@mpm.gov.ma
34	Maroc	Faouzi KANDIL	DPM	kandil@mpm.gov.ma
35		Abdelouahed ROUAGBI	Cadre/DPM	rouagubi@mpm.gov.ma
36		Taoufiq ELKTIRI	Directeur des ressources humaines, des moyens généraux et des affaires juridiques	elktiri@mpm.gov.ma
37		Aomar BOURHIM	Cadre/DPM	bourhim12@gmail.com
38		Boudi Berhdad	Chargé du projet PDA	boudi@mpm.gov.ma

39	Nigéria	SALIHU ABDULLAHI BWALA	Officier de pêche	abdubwala@gmail.com
40	ONP	Lahoussine ELBOUDRARI	ONP/Le Directeur du Pôle Infrastructures et Equipements /Coordonnateur des Projets de PDA AFRIQUE	L.Elboudrari@onp.ma
41	RAFEP	Amy Christiane DAGO	Presidente du RENAFEP	dagoamy@yahoo.fr
42	RDC	Sylvain Mukanga TUSANGA	Coordonateur National Adjoint du Service National de promotion et de developpement de la Pêche,	sylvaintusanga@yahoo.fr
43	Sao tomé et Principe	Graciano do Espírito Costa	Chef du Departement de Pêche Artisanal	costaesprito7@yahoo.com.br
44	Sénégal	Saido KANDE	Planificateur	kande.saidou@yahoo.fr
45	Sierra Leone	Josephine Roberts	Agent responsable de la Pêche	mayruth88@gmail.com
46	Togo	ASSOGBA Kokouvi Dziedzom	Assistant du chef de la Section Promotion de l'Aquaculture	harengakataka@gmail.com

# Annexe II

## ORDRE DU JOUR

Jour 1: Mardi 4 Avril 2017

	OUVERTURE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER	
08:00-09:00	Enregistrement	
09:00-09:30	Ouverture Officielle	
09:30-09 :45	Introduction de l'atelier	
	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ARTISANALE EN AFRIQUE	
09:45-10:30	<ul> <li>Les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté en Afrique : <i>Mme (Dr) Anna CARLSON CGPM-FAO</i></li> <li>Développement durable de la pêche artisanale dans le Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture, en Afrique : <i>Mr Obina ANOZI UA/BIRA</i></li> </ul>	
10:30-10:45	Pause-café	
10:45-12:45	<ul> <li>Etat de la Contribution de la <i>pêche artisanale</i> à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socioéconomiques en Afrique : Contraintes, opportunités et perspectives : <i>Dr Amadou TALL/Consultant</i></li> <li>La contribution de la pêche artisanale au commerce intra-régional et à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. <i>Dedi Nadje Seraphin /CPCO</i></li> <li>Discussion</li> </ul>	
12:45-14:00	Déjeuner	
ETAT	DES LIEUX DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT	
14:00-16:00	<ul> <li>Exposés de chaque pays sur la situation de la pêche artisanale (10 mn)</li> <li>Discussion et synthèse</li> </ul>	
16.00-16.15	Pause-café	
16:15-18:00	<ul> <li>L'importance stratégique de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest <i>Gaoussou GUEYE/CAOPA</i></li> <li>Les organisations professionnelles de la PA et leur participation au développement durable de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest : <i>Mr Moussa MBENGUE/ADEPA</i></li> <li>La contribution économique des femmes dans la pêche Mme Mariama Samb Dieng/REPAO</li> <li>Discussion et synthèse du 1<sup>er</sup> jour</li> </ul>	
18.00	Fin de la première journée	

LE DEVE	LOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE A TRAVERS LA REALISATION DES PDA		
09:00-10:30	<ul> <li>Présentation de l'expérience Japonaise - le rôle des coopératives de pêcheurs artisans dans la réussite des PDA-VDP M.KIDO/JICA</li> <li>Conduite de la réalisation d'un PDA : de la conception à la réalisation Mr Lahoussine ELBOUDRARI/ONP</li> <li>Programme National d'Aménagement du Littoral PDA et VDP (Maroc) Mr Abdelouahed ROUAGBI/DPM</li> <li>Le développement de la chaine de valeur dans le segment pêche artisanale à travers la réalisation des PDA Mr Taoufiq ELKTIRI /DPM</li> <li>Les PDA : Centres de services au bénéfice de la communauté des pêcheurs artisans et micro-pôle de développement économique et social Mr Aomar BOURHIM/DPM</li> </ul>		
10:30-10:45	Pause-café		
10:45-12:45	Témoignages: - Mr Moussa MBENGUE ADEPA (Sénégal) - Mme Amy Christiane DAGO/RAFEP (Côte d'Ivoire) - Yacouba CISSE Président FENAPAG (Guinée)		
12:45 -14 :00	Déjeuner		
	COOPERATION SUD-SUD, UN CADRE IDOINE POUR LE LOPPEMENT DE LA PA		
14.00-15.30	<ul> <li>Les mécanismes de coordination entre les pays riverains et d'autres parties prenantes pour une coopération bilatérale et régionale opérationnelles en faveur de la PA : Mr Mohamed SADIKI/COMHAFAT</li> <li>La coopération Sud-Sud, un cadre idoine pour le développement de la PA Mr A. Laamrich/COMHAFAT</li> <li>La réalisation des PDA dans le cadre de la Coopération bilatérale Maroc et autres Pays Africains Mr Lahoussine ELBOUDRARI/ONP</li> </ul>		
15.30-16.00	Pause-café		
16.00-17.00	<ul> <li>TABLE RONDE : LES STRATEGIES ET LES ACTIONS POUR LA REFORME DE LA PECHE ARTISANALE</li> <li>Contribution de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et la nutrition des populations ;</li> <li>Mesures incitatives et facilités administratives pour la mise en place de projets</li> </ul>		

	d'accompagnement;  Rôle des organisations de pêche artisanale pour une meilleure implication dans la gestion.  Politique de commercialisation et de mise sur le marché des produits de la pêche artisanale;  Valorisation des captures de la pêche artisanale  Cohabitation pêche artisanale et autres secteurs d'activités  Renforcement de la coopération régionale pour le développement de la pêche artisanale durable;  Stratégies de développement de la pêche artisanale dans la région;	
CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES		
17.00-18.00	<ul> <li>Orientations stratégiques pour une pêche artisanale durable</li> <li>Plan d'action pour la COMHAFAT</li> </ul>	
18.00	Fin de l'atelier	

Jour 3 : Jeudi 6 Avril

Visite du Point de débarquement aménagé de "Dalia" Maroc

## **Annexe III**

#### RECOMMANDATIONS

- **A. Soulignant** l'importance du secteur des pêches dans la croissance économique, dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique ;
- **B. Réaffirmant** la contribution significative de la pêche artisanale africaine à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ses avantages socio-économiques y afférents, en particulier en faveur des communautés de pêcheurs ;
- **C. Se référant** aux principes directeurs énoncés par les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale ;
- **D. Tenant** compte de l'axe du cadre politique et stratégie de réforme de la politique panafricaine de la pêche et de l'aquaculture, relatif au développement de la pêche artisanale ;
- **E. Se référant** à la déclaration de Malabo de juin 2014, réaffirmant la détermination des Etats Africains à veiller grâce à un soutien public réfléchi et ciblé en faveur de toutes catégories confondues des populations, notamment les femmes, les jeunes, et les autres couches sociales défavorisées, à participer directement aux opportunités de croissance et de transformation et en bénéficier pour améliorer leur vie et leurs moyens de subsistance ;
- **F.** Considérant la nécessité de maximiser le potentiel socio-économique de la pêche artisanale dans la poursuite des objectifs relatif à la création d'un environnement propice et favorable pour que le secteur de la pêche contribue au développement équitable, social et économique en Afrique ;
- **G. Reconnaissant** le rôle essentiel des infrastructures de débarquement dans l'amélioration des conditions de travail, la gestion des pêcheries, la valorisation des produits de la pêche, le renforcement du commerce de poissons, la professionnalisation des acteurs et la formalisation des activités annexes ;

## H. Conscients de la nécessité de :

- Développer la chaîne de valeur dans la pêche artisanale
- Améliorer les conditions de travail des communautés de la pêche artisanale
- Améliorer l'hygiène, la qualité et la traçabilité des produits de pêche artisanale destinés aussi bien aux marchés nationaux que régionaux et internationaux
- Renforcer le commerce de poissons inter/intra régional, sur les différents corridors régionaux identifiés à travers l'Afrique;
- **I. Confirmant** le rôle déterminant de ces structures dans l'amélioration du potentiel de la pêche artisanale, en offrant des services de base et en constituant des micro pôles de développement local ;

- **J. Se félicitant** de l'expérience marocaine en matière de réalisation des structures d'accueil des débarquements des produits de la pêche artisanale : les Points de Débarquement Aménagés (PDA) ou Village de Pêche (VDP) ;
- **K.** Considérant que la duplication de cette expérience dans d'autres pays de la zone COMHAFAT est un modèle réussi de la coopération Sud-Sud en faveur du développement de la pêche artisanale ;
- **L. Reconnaissant** l'importance d'assurer la participation et l'adhésion conjointe de tous les acteurs dont les rôles et les responsabilités dans la conduite de tels projets sont complémentaires ;
- **M. Encouragean**t toute initiative de nature à favoriser le développement de la pêche artisanale dans la région ;

### LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT:

- 1. D'élaborer une stratégie régionale de développement de la pêche artisanale tenant compte des principes et recommandations préconisés dans les instruments internationaux pertinents ;
- **2.** D'inscrire les infrastructures de débarquement dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la pêche artisanale ;
- **3.** D'accroître les investissements pour la réalisation des infrastructures et les nouveaux services pour la pêche artisanale ;
- **4.** D'associer tous les acteurs non étatiques concernés, particulièrement les organisations professionnelles et les femmes, dans le processus de réalisation (de la définition des besoins à l'achèvement du projet) des infrastructures de débarquement;
- **5.** De favoriser et de faciliter le transfert de la gestion des infrastructures de débarquement aux organisations professionnelles ;
- **6.** De renforcer les capacités managériales et de plaidoyer des femmes et des organisations professionnelles du secteur de la pêche artisanale ;
- 7. De privilégier la coopération Sud-Sud (bilatérale et régionale) dans la gestion régionale des ressources halieutiques partagées et des écosystèmes dans les pêches artisanales en général et dans la réalisation des structures d'accueil de ce segment ;
- **8.** De promouvoir l'échange d'experts, le partage de l'information, le transfert de technologie et de savoir-faire dans la conception et la réalisation des infrastructures de débarquement des produits de la pêche artisanale, à l'échelle des Etats africains ;
- **9.** De faciliter la mobilisation, la coordination et l'intervention des partenaires au développement dans la pêche artisanale, y compris pour la réalisation des infrastructures de débarquement ;
- **10.** D'appuyer les Etats dans la formulation des requêtes et des projets, la recherche de partenaires et de financement des activités de support de la pêche artisanale, y compris dans la réalisation des points de débarquement ;

11. D'identifier un mécanisme en vue de renforcer la coopération entre les différentes institutions opérant pour une coopération halieutique dans la région, particulièrement entre l'UA-BIRA, la COMHAFAT, la SCRP, le CPCO et la COREP dans la dissémination des bonnes pratiques en faveur de la pêche artisanale;